



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
6 avril 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 6 avril 2016, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Angola, de la Chine et du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil de sécurité prévoit de tenir, le lundi 25 avril 2016, à l'initiative de la Chine, de l'Angola et du Sénégal, un débat public qui réunira les Représentants permanents et portera sur le thème suivant : « Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest : piraterie et vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée ». Vous trouverez ci-joint la note de cadrage y relative (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la République d'Angola  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) **Ismael Gaspar Martins**

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la République populaire de Chine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) **Liu Jieyi**

Le Chargé d'affaires par intérim,  
Représentant permanent adjoint de la République du Sénégal  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) **Gorgui Ciss**



**Annexe à la lettre datée du 6 avril 2016 adressée  
au Secrétaire général par les représentants de l'Angola,  
de la Chine et du Sénégal auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

[Original : chinois et anglais]

**Note de cadrage**

**Débat public du Conseil de sécurité sur la piraterie  
et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée**

**Contexte général**

À l'initiative de la Chine, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité pour le mois d'avril, ainsi que de l'Angola et du Sénégal, le Conseil tiendra le 25 avril un débat public sur la question intitulée : « Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest : piraterie et vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée ».

Le golfe de Guinée est l'une des régions les plus durement touchées par la piraterie et les vols à main armée en mer. Depuis 2011, la région est la cible de nombreux actes de piraterie, qui menacent la sécurité maritime et entraînent chaque année des pertes de plusieurs milliards de dollars pour les pays situés le long du golfe. Ces derniers temps, les attaques de pirates sont en hausse dans la région et se propagent jusqu'au large de la Guinée, au nord, et de l'Angola, au sud. Le nombre de personnes prises en otage et le montant des rançons réclamées ne cessent de croître.

Les pays situés le long du golfe de Guinée ont toujours pris au sérieux la question de la lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer. En 2013, réunis à Yaoundé dans le cadre du Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, les chefs d'État et de gouvernement de 25 pays de la région ont établi une stratégie commune de sécurité maritime. Depuis 2014, le Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, des centres régionaux pour la sécurité maritime en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest et des centres multinationaux de coordination maritime ont été créés aux fins de l'application de cette stratégie. De hauts représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Commission du golfe de Guinée se sont réunis à Yaoundé en février 2016 pour faciliter l'entrée en fonctionnement, le plus rapidement possible, du Centre interrégional de coordination.

Les pays de la région rencontrent actuellement une multitude de difficultés dans la lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer. Premièrement, les mécanismes régionaux de coordination de la lutte contre la piraterie, tels que le Centre interrégional de coordination, les centres régionaux et les centres multinationaux de coordination maritime, ne sont pas encore pleinement opérationnels, car ils manquent de fonds et de ressources. Deuxièmement, les pays situés le long du golfe n'ont pas les capacités requises pour préserver la sûreté et la sécurité maritimes. Leurs installations portuaires ne permettent pas d'assurer l'appui

logistique de grandes opérations militaires en mer. Troisièmement, la coopération concernant les activités de répression, de surveillance et de patrouille effectuées conjointement, ainsi que la collecte et l'échange de renseignements, doit être améliorée.

### **Action menée par le Conseil de sécurité jusqu'à présent**

À l'initiative du Bénin et du Nigéria, le Conseil de sécurité a tenu en octobre 2011 un débat public sur la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée et adopté la résolution 2018 (2011). Il s'y est félicité que les pays de la région aient prévu de définir une stratégie globale de lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer, a encouragé la communauté internationale à fournir une aide et s'est réjoui de l'intention du Secrétaire général de déployer une mission d'évaluation des Nations Unies chargée d'examiner la menace que représentent ces actes et de définir des recommandations. Le Secrétaire général a déployé la mission d'évaluation en question en novembre 2011, avant de présenter son rapport au Conseil (S/2012/45). En février 2012, à l'initiative du Togo, le Conseil a tenu un autre débat public sur la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée, et adopté la résolution 2039 (2012), par laquelle il a encouragé les États de la région à créer des centres de coordination pour la sécurité maritime et prié le Secrétaire général d'appuyer les efforts visant à mobiliser des ressources. En août 2013, il a publié une déclaration de sa présidente, dans laquelle il se félicitait de la tenue du Sommet de Yaoundé et encourageait la communauté internationale à aider à la mise en œuvre des textes issus de ce sommet (S/PRST/2013/13). En outre, par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'ONU a appuyé les efforts déployés par les pays de la région pour combattre la piraterie et les vols à main armée en mer.

### **Objectifs et grandes lignes du débat**

Le débat public à venir vise à encourager la communauté internationale à continuer d'appliquer les précédentes résolutions du Conseil de sécurité et les déclarations de son président, à accorder davantage d'importance à la lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée et à évaluer la menace que ces actes représentent pour la paix, la sécurité et le développement de la région. Ses participants s'attacheront en priorité à faciliter la mise en marche des mécanismes régionaux de lutte contre la piraterie. Ils mettront l'accent sur le fait que la communauté internationale doit appuyer l'action des pays de la région dans ce domaine et leur donner les moyens de lutter contre la piraterie et les vols à main armée en mer au vu des difficultés qu'ils rencontrent et de leurs besoins, afin d'assurer la paix, la stabilité, la prospérité et le développement de la région. Nous proposons que le débat porte essentiellement sur :

- Les moyens de progresser dans la mise en œuvre des documents adoptés par le Conseil de sécurité, de façon à promouvoir l'application des stratégies de sécurité maritime régionales; les moyens d'aider les pays de la région à appliquer la stratégie globale de lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer et à actionner le plus tôt possible les mécanismes régionaux existants dans ce domaine;

- Les moyens de renforcer les capacités des pays de la région dans le domaine de la sécurité maritime, d'améliorer leurs infrastructures et d'augmenter l'efficacité des activités de répression, de surveillance et de patrouille en mer qu'ils effectuent conjointement; les moyens d'aider les pays de la région à élaborer un cadre juridique de lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer et à intensifier la collecte et l'échange d'informations;
- Les moyens de renforcer le rôle des organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Commission du golfe de Guinée dans la répression de la piraterie et des vols à main armée en mer; la façon dont l'ONU, les pays de la région et les organisations régionales peuvent faire jouer leurs atouts respectifs et renforcer leur coordination et leur coopération en matière de lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée;
- Les moyens de renforcer la prévention, de façon à écarter ou réduire la menace que la piraterie et les vols à main armée en mer font peser sur la paix et la sécurité régionales; les moyens de mettre en œuvre une politique globale pour aider les pays de la région à éliminer la pauvreté et à promouvoir le développement économique, afin de s'attaquer aux racines du problème de la piraterie et des vols à main armée en mer; les moyens de tirer parti de l'expérience et des pratiques optimales d'autres régions dans la lutte contre la piraterie, et de trouver de nouvelles idées et méthodes pour améliorer la coopération internationale dans ce domaine dans le golfe de Guinée.

#### **Forme de la réunion et document final**

La réunion prendra la forme d'un débat public. Tous les États Membres sont invités à y participer et à prendre la parole. La réunion se tiendra le 25 avril 2016 et sera présidée par l'Ambassadeur et Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Liu Jieyi. Les membres du Conseil de sécurité décideront, à l'issue de consultations, d'établir ou non un document final.

---